



PAR COURRIEL

Québec, le 26 août 2025

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 11 août 2025, afin d'obtenir le ou les documents suivants :

« 1-Convention d'exploitation intervenue le 28 janvier 1992 entre la Coopérative d'habitation la petite cote et la Société d'habitation du Québec, laquelle, selon les informations transmises par vos services, aurait pris fin en janvier 2024 conformément à sa clause de durée.

2-Je souhaite recevoir ce document dans son intégralité, incluant toutes ses annexes, addendas ou modifications apportées depuis sa signature, le cas échéant.

3-S'il existe des versions modifiées ou mises à jour, même partielles, depuis 1992, de m'en transmettre également copie. »

Après analyse, nous accédons à votre demande. Vous trouverez les renseignements demandés en pièce jointe.

... 2

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels,

(Original signé)

M^e EMMANUEL BOILARD-SAUVAGEAU

N/Réf. : 2025-2026-34